

PARIS, le 25 Avril 1985

A QUOI SERVENT LES DEPUTES ?

A quoi sert un député ?

La réponse constitutionnelle à cette question est claire : le député est un législateur ; il vote la loi ; il contrôle l'action gouvernementale.

Pourtant, tous les députés passent une bonne partie de leur temps -quand ce n'est pas le plus clair de ce temps- à faire autre chose.

Cet "autre chose" peut se répartir, approximativement, en trois rubriques.

*

* *

D'abord, un député se doit d'être présent dans sa circonscription. Cela va des inaugurations aux dépôts de gerbes, en passant par d'innombrables congrès, comices et banquets...

"Il est là", "on le voit partout" sont les éloges recherchés par les "ratisseurs d'arrondissement" que sont aussi (ou d'abord) les députés - pour quelques mois encore. Représentant d'une circonscription et, au delà, de la nation, le député est souvent perçu, a contrario, sur le terrain comme le représentant de la majorité ou de l'opposition, censé expliquer, justifier, voire annoncer des positions nationales. Il est perçu comme appartenant au "pouvoir", concept qui, dans la conscience collective, est plus indifférencié qu'on ne le croit souvent. Le député de la majorité est communément considéré comme le représentant du gouvernement, et ses éventuelles dénégations fondées sur une saine conception de la séparation des pouvoirs se heurtent, dans le meilleur des cas, à l'incrédulité générale : la notion de "séparation des pouvoirs" n'a pas résisté, dans l'opinion publique, à 27 ans de Vème République. De même, s'il visite les clubs du troisième âge, les associations, ou rencontre les citoyens dans ses permanences, il s'aperçoit

.../...